

Compte rendu de la consultation écrite du Comité de Programmation

Du 03 au 13 mai 2024

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS		Monsieur Pierre LEROY	
Monsieur Christian BLANC		Monsieur Mathieu GICQUEL	
Monsieur Eric PEYTHIEU		Monsieur Richard NUSSBAUM	
Madame Gaëlle MOREAU		Madame Alice PRUD'HOMME	Exprimée
Monsieur Nicolas CRUNCHANT		Monsieur Guillaume DEJY	
Monsieur François PHILIP		Monsieur Eric LIONS	
Monsieur Hervé BUISSON	Exprimé	Monsieur Nicolas BUSCA	
Monsieur Antoine DIEUDONNE	Exprimé	Monsieur Vincent BONNARDEL	
Madame Myriam JAMAL	Exprimée	Monsieur Bernard ZANEBONI	

Publics 4 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN		Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Exprimé
Monsieur Joël PRUVOT	Exprimé	Monsieur Luc MARCHELLO	
Madame Miren KERBRAT		Madame Muriel SANCHEZ	Exprimée
Monsieur Roland QUEINEC	Exprimé	Monsieur Michel ROUSSEAU	
Madame Aurélie FRILET	Exprimée	Monsieur Didier BRUNA-ROSSO	Exprimé
Monsieur Xavier DUMOULIN		Monsieur Jonathan MOUNAL	
Monsieur Olivier ANTOYE		Monsieur Paul FAUGERAS	Exprimé
Monsieur Samuel LAVERGNE	Exprimé	Madame Dominique BAYARD	
Madame Claire ANDRES		Monsieur Eric RANDU	Exprimé
Monsieur Claude DESCOMBES	Exprimé	Monsieur Nassire HADJOUT	

Privés 9 / 10 voix délibérantes

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres participants ayant voix délibérante : 13

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés participants ayant voix délibérante : 9

Selon l'article 10 du chapitre 1 du règlement intérieur du GAL, « afin d'assurer la fluidité de la programmation, le Président du GAL peut décider de consulter par écrit les membres du comité de programmation ». Il s'avère « nécessité de prendre rapidement une décision sur l'appui de documents transmis par mail (et pouvant se passer d'une rencontre physique) ».

De plus, lors du comité du 22 janvier 2024, les membres ont validé de procéder par consultation écrite pour les dernières décisions à prendre concernant le programme 2014-2022.

En date du 13 mai 2024, s'achève une consultation écrite de 10 jours du comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais pour la modification de la maquette financière et la sélection et la programmation du dernier dossier LEADER.

La règle du double quorum est vérifiée. Ont participé au vote et ayant droit de vote, 4 membres du collège public et 9 membres du collège privé.

Ordre du jour :

1/ Modification de la maquette financière

2/ Projet présenté pour programmation et sélection

- FA8 – Créer une offre touristique endogène autour de la biodiversité, de l'environnement montagnard et du développement durable en lien avec les acteurs locaux et sur les ailes de saison, porté par l'Office de tourisme intercommunal du Pays des Ecrins



1/ Modification de la maquette financière

Un état de la maquette financière au 30 avril 2024 est présenté :

	Montant FEADER convention	Montant FEADER programmé	Sous réalisations à réintégrer	Montant FEADER restant après programmation et intégration sous réalisations
FA1	8 341,99	8 341,99		0,00
FA2	58 129,72	58 129,72		0,00
FA3	152 181,78	152 161,64	29 257,67	29 277,81
FA4	79 740,99	79 740,98		0,01
FA5	71 535,19	71 535,19	9 902,29	9 902,29
FA6	444 269,12	444 269,12	5 999,94	5 999,94
FA7	257 593,49	257 593,49	0,01	0,01
FA8	490 297,00	454 555,49		35 741,51
FA9	303 409,49	303 409,49		0,00
Total Mesures 19.2 + 19.3	1 865 498,77	1 829 737,11*	45 159,91	80 921,56

*Soit 98,08 % de l'enveloppe FEADER programmés

Il est proposé de réintégrer les sous réalisations de trois projets :

- Sur la fiche action 3 : 29 257,67 € du projet porté par Resalp,
- Sur la fiche action 5 : 9 902,29 € du projet porté par la Chambre d'Agriculture
- Sur la fiche action 6 : 5 999,94 € du projet porté par Sabine Massa
- Sur la fiche action 7 : 0,01 € du projet porté par le Parc naturel régional du Queyras avec les partenaires Environnement et Solidarité, CoDES 05 et REC, projet Terre à mon Assiette.

Le dernier projet soumis à la sélection requiert 60 905,46 € de FEADER quand il en reste 35 741,51 € sur la fiche action 8 auquel il répond.

Afin de réunir un montant suffisant de FEADER pour soutenir ce dernier dossier s'il est sélectionné, il est proposé de modifier la maquette financière par un transfert de la fiche 3 vers la 8.

Proposition de transfert :

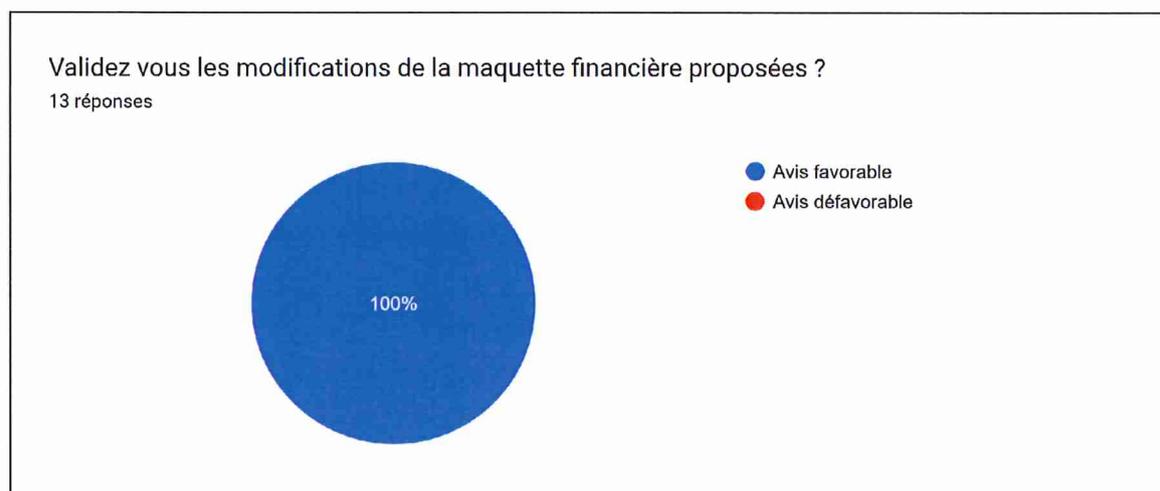
	Montant FEADER convention	Transferts	Montant FEADER convention après transferts
FA1	8 341,99		8 341,99
FA2	58 129,72		58 129,72
FA3	152 181,78	- 29 277,81	122 903,97
FA4	79 740,99		79 740,99
FA5	71 535,19		71 535,19
FA6	444 269,12		444 269,12
FA7	257 593,49		257 593,49
FA8	490 297,00	+ 29 277,81	519 574,81
FA9	303 409,49		303 409,49
Total	1 865 498,77		1 865 498,77

La maquette modifiée au 13 mai 2024 est la suivante :

	Montant FEADER convention	Montant FEADER programmé	Montant FEADER restant après programmation
FA1	8 341,99	8 341,99	0,00
FA2	58 129,72	58 129,72	0,00
FA3	122 903,97	122 903,97	0,00
FA4	79 740,99	79 740,98	0,01
FA5	71 535,19	61 632,90	9 902,29
FA6	444 269,12	438 269,18	5 999,94
FA7	257 593,49	257 593,48	0,01
FA8	519 574,81	454 555,49	65 019,32
FA9	303 409,49	303 409,49	0,00
Tot 19.2 + 19.3	1 865 498,77	1 784 577,20 *	80 921,57

*Soit 95,66 % de l'enveloppe FEADER programmés

Les résultats du vote en ligne de la consultation écrite sont copiés ci-après :



Nombre de membres ayant droit de vote	13 (dont 4 membres du collège public et 9 membres du collège privé)
Avis défavorable	0
Avis favorable	13

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour modifications de la maquette financière

2/ Projet présenté pour programmation et sélection

Créer une offre touristique endogène autour de la biodiversité, de l'environnement montagnard et du développement durable en lien avec les acteurs locaux et sur les ailes de saison

Association Office de tourisme intercommunal du Pays des Ecrins

FICHE ACTION 8

Ce projet a été présenté en opportunité au comité LEADER le 16 janvier 2023.
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 26/40, seul sur son lot, il est classé au 1er rang.
La participation financière de la Région a été votée le 29 mars 2024.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants TTC présentés	Montants TTC retenus
Communication	29 030,92 €	18 031,52 €
Equipements et matériels	1 947,00 €	1 947,00 €
Frais salariaux	56 237,33 €	56 237,33 €
Coûts indirects	8 435,60 €	8 435,60 €
Prestations de services	36 393,95 €	28 136,45 €
Coût total du projet	132 044,80 €	
Assiette éligible		112 787,90 €

Le projet vise à développer une offre touristique orientée sur la connaissance du milieu naturel et des richesses du territoire, les enjeux environnementaux et le développement durable et aussi de sensibiliser les habitants du territoire.

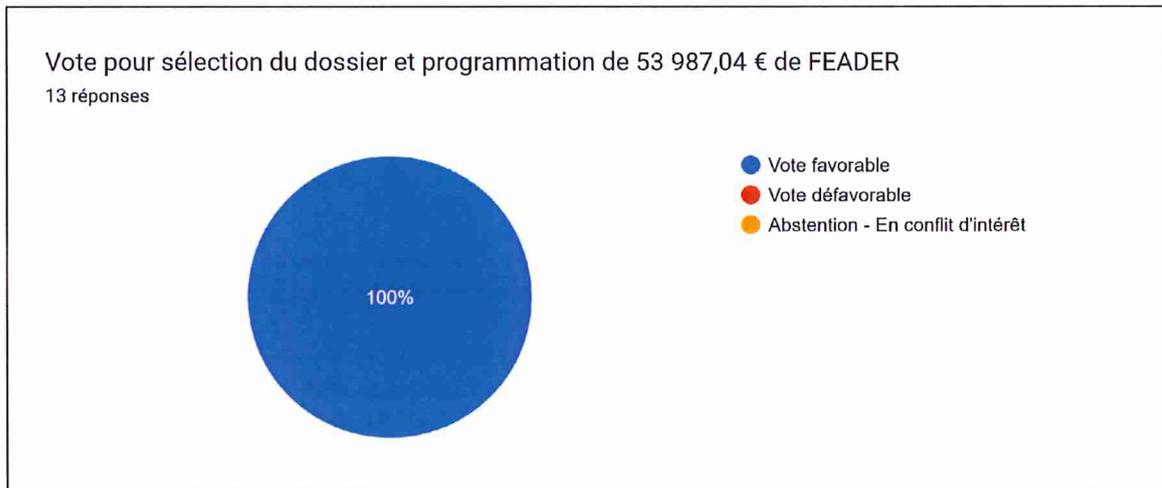
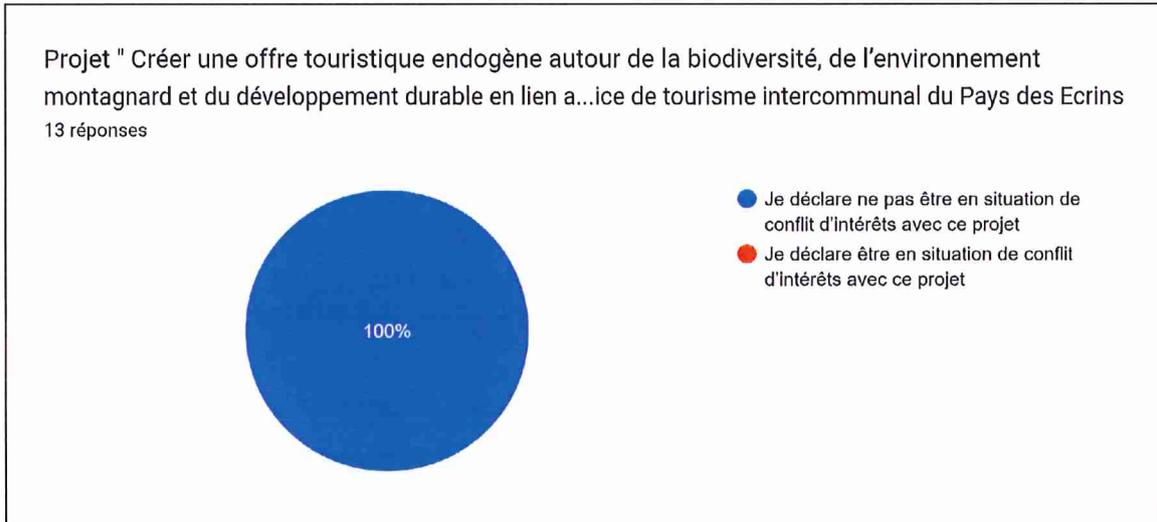
Pour cela, l'office de tourisme souhaite proposer des formations sur ces sujets aux professionnels du tourisme pour qu'ils puissent les transposer dans leurs prestations en vue de sensibiliser leur clients (ce sont ces dernières qui font l'objet de la demande d'aide). En complément, l'opération vise à valoriser ces offres et mettre en lumière ces thématiques par d'autres prestations artistiques et des actions de communication.

Les dépenses non retenues sont la prestation autour de la « forêt lumineuse », dispositif déjà financé par le CEDRA 05 (cf. retour contrôles croisés) ainsi que les prestations concernant la création et la promotion d'une marque « fait en Pays des Ecrins » (réserves du comité de programmation et de la région).

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	101 509,10 €
Financier	Montant
Région SUD	40 603,64 €
FEADER	60 905,46 €
Autofinancement	11 278,80 €

Les résultats du vote en ligne de la consultation écrite sont copiés ci-après :



Le Président met au vote le montant FEADER à programmer :

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	13 (dont 4 membres du collège public et 9 membres du collège privé) – votes de deux suppléants non comptabilisés
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	13
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	13

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 60 905,46 € de FEADER

Cette dernière programmation amène à un taux de programmation de l'enveloppe FEADER de 98,93 %.

Aucune question n'a été posée et l'ordre du jour étant épuisé, le compte rendu de la consultation écrite du comité de programmation est édité.

16.05.2024
Le

Le Président du PETR



